



**L'indice de développement local élaboré avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique, outil de planification et d'aide à la prise de décision devrait faciliter la mise en œuvre et le suivi de la décentralisation.**

Les communes devraient disposer cette année d'un outil pertinent de mesure de leurs besoins. Attendu depuis 2015, l'**indice de développement local** (IDL) a été adopté le 7 août 2018 au cours de la première session du **Conseil national de la Décentralisation** au titre de l'année. Il devrait faire l'objet d'une impression et une large diffusion auprès des différents acteurs en charge de la mise en œuvre de la décentralisation.

Le communiqué rendu public le 7 août 2018 indique que l'IDL repose sur 36 indicateurs répartis en sept domaines du développement local, à travers une analyse du cadre juridique national, combinée à celle du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (**DSCE**) et des Objectifs du Développement Durable (ODD) auxquels le **Cameroun** a souscrit. Pour son opérationnalisation, une application informatique a été développée en vue de calculer cet indice ; et un plan de renforcement des capacités des Communes en production des statistiques est envisagé.

L'IDL se veut être un outil de mesure unique et évolutive du bien-être de la population d'un territoire donné, obtenue à partir de la mesure synthétique de l'existence de certains biens et

services et de leur appropriation par ladite population. Sous cet angle, il apparait comme un critère efficace et efficient dans le cadre de l'affectation des ressources aux collectivités pour le développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du territoire.

L'adoption de l'IDL s'inscrit dans le cadre de l'accélération du processus de décentralisation. Cet outil a été conçu pour mieux évaluer la portée et les impacts des actions de développement sur les populations locales, s'assurer que les interventions gouvernementales ciblent les territoires les plus nécessiteux, et identifier le niveau de développement des territoires.

### **Développement harmonieux**

Les domaines de mesure de l'Indice, auxquels sont associés des indicateurs ont été classés par les populations et les experts dans l'ordre suivant : l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le transport et les infrastructures de communication et de télécommunication, le logement, l'économie locale et la gouvernance. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), les simulations ont été faites dans les communes de Douala 3e, Mayo-Darlé, Kumba 1er et Nguemendouka et ont montré que les dotations sont bien utilisées et les effets visibles sur la population.

Selon les spécialistes, l'Indice de **Développement Local** va permettre au gouvernement d'assurer un développement harmonieux et équilibré des territoires et de disposer d'outils complémentaires permettant une allocation équitable des ressources aux territoires les plus nécessiteux. Le directeur général du **Feicom**, **Philippe Camille Akoa**, souligne l'approche participative qui a accompagné l'élaboration de cet outil d'aide à la décision.

### **Ecomatin**

---